



11/02/2025

Politique de confidentialité

VILLE DE SAINT-PHILIPPE

Politique adoptée en vertu de la résolution du conseil municipal,
en date du 11 février 2025, portant le numéro 25-02-025

Table des matières

1. PRÉAMBULE	2
2. EN BREF	2
a) Comment?	2
b) Quoi?	2
c) Pourquoi?	2
d) Vos droits	2
e) Votre consentement.....	2
3. QU'ENTEND-ON PAR « RENSEIGNEMENT PERSONNEL »?	2
4. COMMENT LA VILLE RECUEILLE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS?.....	3
5. QUELS RENSEIGNEMENTS RECUEILLE LA VILLE ET POURQUOI?	3
6. À QUI LA VILLE COMMUNIQUE-T-ELLE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS?.....	4
7. OÙ VOS RENSEIGNEMENTS SONT-ILS HÉBERGÉS?	4
8. COMBIEN DE TEMPS LA VILLE CONSERVE-T-ELLE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS?.....	4
9. COMMENT LA VILLE PROTÈGE-T-ELLE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ?.....	4
Mesures	5
Limitation des accès.....	5
Avertissement	5
10. QUAND LA PRÉSENTE POLITIQUE NE S'APPLIQUE-T-ELLE PAS?.....	5
11. QUELS SONT VOS DROITS CONCERNANT LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS?	5
Accès, suppression et rectification	5
Consentement et retrait de votre consentement.....	6
12. COMMENT CONTACTER LA VILLE?	6
13. EST-CE QUE LA VILLE METTRA À JOUR LA PRÉSENTE POLITIQUE?	7
14. ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA PRÉSENTE POLITIQUE	7

1. PRÉAMBULE

La Ville de Saint-Philippe s'engage à protéger la confidentialité et la sécurité de vos renseignements personnels.

La présente politique vous concerne. Elle décrit la manière dont la Ville recueille, utilise et communique vos renseignements personnels. Elle explique aussi comment vous pouvez demander l'accès à ces renseignements ou les faire rectifier, lorsque cela est nécessaire.

Lorsque vous fournissez à la Ville des renseignements personnels via son site Web ou une application mobile qu'elle pourrait rendre disponible, après avoir pris connaissance de la présente politique, vous consentez à ce que la Ville les utilise et les communique de la manière décrite.

2. EN BREF

a) Comment?

Lorsque vous naviguez sur le site Web de la Ville, faites des inscriptions en ligne, utilisez ses services en ligne, téléchargez une application mobile que pourrait rendre disponible la Ville ou communiquez avec un de ses services, la Ville recueille certains renseignements qui vous concernent et qui lui permettent de vous identifier.

b) Quoi?

La Ville recueille des renseignements qui permettent de vous identifier, des renseignements d'achat et des renseignements concernant votre utilisation des services municipaux.

c) Pourquoi?

Pour mieux vous servir, répondre à vos questions, traiter vos demandes et administrer son site Web ou une application qu'elle pourrait rendre disponible.

d) Vos droits

Vous avez le droit de demander l'accès ou la rectification de ces renseignements en faisant la demande à la Ville par écrit.

e) Votre consentement

Vous avez le droit de retirer votre consentement en tout temps, mais cela peut empêcher la Ville de continuer à vous servir.

3. QU'ENTEND-ON PAR « RENSEIGNEMENT PERSONNEL »?

Un « renseignement personnel » peut, à lui seul ou avec d'autres informations, permettre de vous identifier, de vous localiser ou d'entrer en contact avec vous.

4. COMMENT LA VILLE RECUEILLE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS?

La Ville recueille vos renseignements personnels, notamment lorsque vous :

- Faites une inscription à une ou des activités/événements au niveau de la plateforme des loisirs;
- Faites une inscription à la plateforme pour la gestion des livres de la bibliothèque et suivez des formations en ligne;
- Faites une demande de permis en ligne ou au comptoir;
- Faites la création d'un compte et des paramètres dans le portail citoyen de la Ville;
- Faites des demandes par le système de requêtes ou par courriels;
- Procédez à votre abonnement à la plateforme d'alerte citoyenne (courriel / SMS / automate d'appels);
- Visitez le site web (Cookies) + Statistiques (Google Analytics);
- Remplissez des sondages de la Ville et répondez à ses consultations publiques;
- Faites une inscription à l'infolettre de la Ville;
- Visitez l'écocentre.

5. QUELS RENSEIGNEMENTS RECUEILLE LA VILLE ET POURQUOI?

La Ville ne recueille que les renseignements personnels dont elle a besoin pour offrir ses services. Ainsi, la Ville peut recueillir les renseignements suivants :

- Des renseignements sur votre identité (exemple : Nom et prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse courriel);
- Des renseignements d'utilisation (exemple : Géolocalisation, fichiers témoins (Cookies) et Statistiques web (Google Analytics));
- Des renseignements liés aux services municipaux en ligne (exemple : soumettre une demande de permis de rénovation, de construction, s'abonner à la bibliothèque, à un service de loisir, s'inscrire à un camp de jour);

De manière générale...

La Ville doit parfois utiliser vos renseignements personnels pour :

- Respecter des obligations légales;
- Prévenir les cybermenaces et les fraudes;

- Répondre aux demandes, mandats et ordonnances des tribunaux et autres organismes;
- Protéger vos droits et intérêts ainsi que ceux de la Ville;
- Collaborer dans le cadre de poursuites judiciaires ou d'enquêtes.

6. À QUI LA VILLE COMMUNIQUE-T-ELLE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS?

Dans certaines circonstances, la Ville fait appel à des fournisseurs pour l'aider à vous servir. Avant de leur communiquer vos renseignements personnels, la Ville prend des mesures raisonnables pour que ceux-ci s'engagent à respecter la présente politique.

7. OÙ VOS RENSEIGNEMENTS SONT-ILS HÉBERGÉS?

La Ville héberge et traite vos renseignements personnels au Québec. Dans certaines circonstances, ils peuvent être hébergés à l'extérieur du Québec, là où la Ville engage des fournisseurs de services tiers.

Vos renseignements personnels pourraient être communiqués dans des états autres que le Québec, lesquels peuvent avoir des règles de protection des renseignements personnels différentes. Ils sont soumis aux lois de l'état dans lequel ils se trouvent et peuvent faire l'objet d'une communication aux gouvernements, aux tribunaux ou aux organismes d'application de la loi ou de la réglementation de l'état en question.

Toutefois, les pratiques de la Ville concernant vos renseignements personnels demeurent, en tout temps, régies par la présente politique et les lois québécoises applicables en matière de protection des renseignements personnels.

8. COMBIEN DE TEMPS LA VILLE CONSERVE-T-ELLE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS?

La Ville conservera vos renseignements personnels aussi longtemps que nécessaire aux fins décrites dans la présente politique, notamment pour se conformer à ses obligations légales, régler les différends et conclure des ententes.

La Ville supprime les renseignements personnels obsolètes ou inutiles, par exemple, si vous lui indiquez que vous cessez d'utiliser définitivement ses services. Vous pouvez en tout temps demander la rectification ou la suppression de vos renseignements en communiquant avec la personne responsable de la protection des renseignements personnels.

9. COMMENT LA VILLE PROTÈGE-T-ELLE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ?

Mesures

La Ville a mis en place des mesures de protection physiques, administratives et techniques pour protéger la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels qu'elle détient, notamment pour prévenir les accès non autorisés.

En cas d'incident de confidentialité impliquant des renseignements personnels que la Ville détient, la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels prévoit qu'elle doit prendre les mesures raisonnables pour diminuer les risques qu'un préjudice soit causé et éviter que de nouveaux incidents de même nature se produisent.

Si cet incident de confidentialité présente un risque de préjudice sérieux, cette loi prévoit que la Ville doit aviser la Commission d'accès à l'information et les personnes concernées par ces renseignements.

Limitation des accès

Seul le personnel autorisé et qualifié ayant besoin de consulter vos renseignements personnels dans l'exercice de ses fonctions y a accès. De plus, les comptes des employés et l'accès aux serveurs sont soumis à la double authentification.

Avertissement

Toutefois, aucune mesure de sécurité n'est absolue ou entièrement garantie. Si vous avez des raisons de croire que votre interaction avec la Ville n'est plus sécurisée (par exemple, si vous pensez que la sécurité des renseignements que vous avez fournis à la Ville a été compromise), veuillez contacter la Ville immédiatement à l'adresse indiquée dans la section « Comment contacter la Ville? ».

10. QUAND LA PRÉSENTE POLITIQUE NE S'APPLIQUE-T-ELLE PAS?

La présente politique ne s'applique pas aux sites Web exploités par des tiers sur lesquels la Ville n'a aucun contrôle. Si vous suivez un lien vers un site tiers (par exemple, pour vous inscrire à un événement), la politique de confidentialité de ce site tiers s'appliquera. La Ville n'est pas responsable des politiques, procédures ou pratiques en matière de protection des renseignements personnels de ces sites tiers. Avant de soumettre des renseignements personnels à des sites tiers, la Ville vous recommande de prendre connaissance des politiques, procédures et pratiques de ces sites.

11. QUELS SONT VOS DROITS CONCERNANT LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS?

Accès, suppression et rectification

Vous pouvez accéder aux renseignements personnels que la Ville détient à votre sujet et, s'il

y a lieu, demander des rectifications, selon ce que la loi permet ou exige. Vous pouvez aussi demander la suppression d'un renseignement périmé ou non justifié ou formuler par écrit des commentaires. Votre demande sera traitée avec diligence par la personne responsable de la protection des renseignements personnels dans les 30 jours qui suivront le dépôt de cette dernière.

Toutefois, pour que les renseignements personnels que la Ville détient à votre sujet soient exacts et à jour, veuillez l'informer, sans tarder, de tout changement.

Consentement et retrait de votre consentement

Consentement

La collecte des renseignements par la Ville s'effectue en toute transparence avec le consentement libre et éclairé de l'utilisateur et uniquement dans les cas où les renseignements personnels sont nécessaires pour vous fournir le service requis.

En respect des lois applicables, lorsqu'elle recueille des renseignements personnels et confidentiels, la Ville indique clairement les fins pour lesquelles ils sont recueillis et demande le consentement de l'utilisateur pour en faire usage. La Ville devra obtenir un nouveau consentement pour utiliser à d'autres fins des renseignements déjà recueillis, sauf lorsqu'autrement permis par la Loi.

Certains services ou activités de la Ville peuvent s'adresser aux personnes mineures. Dans ce cas, la collecte des renseignements personnels se fait avec le consentement des parents ou du représentant légal de l'enfant.

La collecte s'effectue notamment par l'entremise de formulaires, du site Web, d'entretiens téléphoniques, de sondages d'opinion ou de questionnaires.

Retrait de votre consentement

Vous pouvez également retirer votre consentement à l'utilisation et à la communication des renseignements personnels recueillis. Par contre, il se pourrait qu'en raison de ce retrait, la Ville ne soit plus en mesure de vous offrir certains services.

Pour exercer vos droits, écrivez à la Ville à l'adresse indiquée à « Comment contacter la Ville? ». La Ville vous demandera une pièce d'identité pour s'assurer qu'il s'agit bien de vous.

12. COMMENT CONTACTER LA VILLE?

Pour toute question ou tout commentaire au sujet de la présente politique ou de la protection de vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec le responsable de la protection des renseignements personnels aux coordonnées suivantes :

Responsable de la protection des renseignements personnels
Ville de Saint-Philippe
175, chemin Sanguinet, bureau 201
Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0
Adresse courriel : greffe@ville.saintphilippe.quebec
Téléphone : (450) 659-7701

Le responsable de la protection des renseignements personnels s'occupe de répondre aux demandes d'accès ou de rectification, d'information et à toute plainte que vous pourriez avoir relativement aux pratiques de la Ville à l'égard de vos renseignements personnels.

13. EST-CE QUE LA VILLE METTRA À JOUR LA PRÉSENTE POLITIQUE?

Si la Ville apporte des changements importants à la présente politique, par exemple, pour se conformer aux nouvelles exigences de la Loi, la Ville vous avisera par un avis de modification publié sur son site Web. La Ville mettra la nouvelle version à votre disposition sur son site Web en indiquant la date de la dernière mise à jour.

14. ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA PRÉSENTE POLITIQUE

La présente politique entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil municipal.

(s) Christian Marin

(s) Yvan Laberge

Christian Marin, maire

Me Yvan Laberge, greffier



